

221C2579  
FR0000079683-FS0783

1<sup>er</sup> octobre 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ARTEFACT**  
(Euronext Growth Paris)

Par courriers reçus le 1<sup>er</sup> octobre 2021, la société par actions simplifiée BidSky<sup>1</sup> (19 rue Richer, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 septembre 2021, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société ARTEFACT et détenir 17 869 729 actions ARTEFACT représentant autant de droits de vote, soit 52,26% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, selon la répartition suivante :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
BidSky (détenion effective)	17 219 729	50,36	17 219 729	50,36
BidSky (détenion par assimilation <sup>3</sup> )	650 000	1,90	650 000	1,90
<b>Total BidSky</b>	<b>17 869 729</b>	<b>52,26</b>	<b>17 869 729</b>	<b>52,26</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ARTEFACT hors marché<sup>4</sup>.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 20 000 bons de souscription d'actions nouvelles (BSA) émis par ARTEFACT et qui pourront être exercés à compter de la date d'ouverture de l'offre publique qui sera déposée prochainement par BidSky et jusqu'à la date de clôture de ladite offre, et donnant droit à 3 500 000 actions ARTEFACT au prix de 1 € par action.

<sup>1</sup> Détenue à 100% par la société par actions simplifiée TopSky, elle-même contrôlée par Ardian Expansion Fund V, société de libre partenariat, gérée par la société de gestion Ardian France S.A.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 34 192 033 actions représentant autant de droits de vote (étant précisé que la société ARTEFACT autodétient 91 554 actions, soit 0,27% de son capital).

<sup>3</sup> Détenion par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce portant sur 650 000 actions ARTEFACT consistant en des promesses d'achat et de vente croisées conclues avec des actionnaires d'ARTEFACT bénéficiaires d'actions gratuites.

<sup>4</sup> Cf. notamment communiqué diffusé par la société ARTEFACT le 29 septembre 2021.